

Budget primitif 2014

Rapport de présentation

Le Budget Primitif 2014 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent ce qui entraîne une baisse globale des masses budgétaires, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Cette présentation est par ailleurs profondément impactée par l'intégration de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe au 1^{er} janvier 2014 et les transferts de charges et produits s'y affèrent.

La prudence et la rigueur imposées à l'ensemble des services dans leurs prévisions budgétaires par ces deux conditions ont malgré tout permis de financer près de 4,5 millions d'euros de travaux, sans avoir recours à l'emprunt et surtout, après une seule augmentation des taux en 17 ans, de **baissier les taux des impôts « ménages » de 5%**.

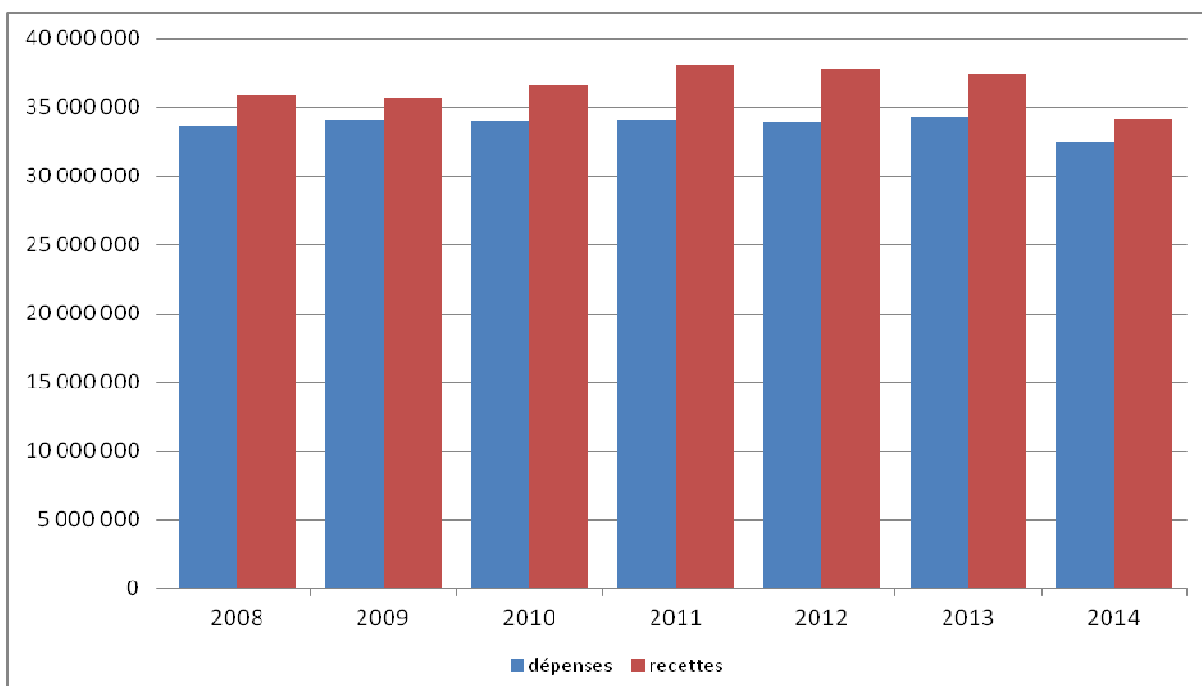
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 34 211 015,00 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 32 535 394,00 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 1 675 621,00 €.



1/ Les recettes de fonctionnement

	BP 2012	BP 2013	BP 2014
002 résultat de fonctionnement reporté	1 288 498,33	1 269 545,83	
013 remboursements sur rémunération	291 200,00	221 000,00	240 000,00
70 produits des services	2 088 150,00	1 800 972,00	2 449 800,00
73 impôts et taxes	21 139 665,00	21 179 400,00	17 084 000,00
74 dotations et participations	12 321 227,00	12 161 100,00	13 765 200,00
75 produits de gestion courante	242 100,00	256 400,00	247 500,00
76 produits financiers	5 000,00	2 500,00	2 500,00
77 produits exceptionnels	167 000,00	80 000,00	65 000,00
78 reprises sur amortissements et provisions	5 755,00		
total recettes réelles	37 548 595,33	36 970 917,83	33 854 000,00
recettes d'ordre	291 430,00	353 939,00	357 015,00
total recettes de fonctionnement	37 840 025,33	37 324 856,83	34 211 015,00

Le pacte de neutralité fiscale et financière, validé par l'ensemble des partenaires, associé au régime de Fiscalité Professionnel Unique (FPU) retenu par le Conseil Communautaire, entraîne un transfert des ressources fiscales (chapitre 73) vers la communauté de communes et un reversement de celles-ci, déduction faite des charges transférées, au travers d'une Attribution de Compensation, inscrite au chapitre 74, et d'une refacturation des moyens et services mis à disposition par la Ville, inscrite au chapitre 70.

1.1/ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Si les ventes de produits et autres redevances du domaine ne présentent pas de variations significatives en 2014, l'inscription au chapitre 70 des remboursements de personnels (480 000 €) et de moyens (717 000 €) par la Communauté de Communes, principalement pour l'entretien des zones d'activités et du Parc des Sports, augmente considérablement le montant de crédits inscrits par rapport aux exercices précédents.

1.2/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

En raison du transfert de l'intégralité du produit fiscal « entreprises », dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) adopté par le Conseil Communautaire, les crédits inscrits au chapitre 73 affichent un net recul. Ce transfert concerne la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

et la compensation part salaire de l'ex TP (composante de la DGF) pour un montant global de 6,55 millions d'euros.

Concernant les 3 taxes « ménages », Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), la revalorisation forfaitaire des bases n'est pas encore connue au moment du vote du Budget Primitif. L'hypothèse, prudente, d'une augmentation de 1,3% a été retenue pour les calculs du produit fiscal 2014.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dotation de péréquation horizontale inscrite au compte 7325, continue sa progression. Son montant est estimé à 185 000 euros contre 144 680 euros perçus en 2013.

1.3/ chapitre 74 – dotations et participations

Au titre de l'effort d'assainissement des finances publiques, qui se traduit par une réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliards d'euros en 2014 et 2015, le montant de la dotation forfaitaire, principale composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), attribuée à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges passera de 7 032 200 € en 2013 à 6 802 000 € ⁽¹⁾ en 2014 soit une **diminution de 230 000 €**.

En contrepartie, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait, selon le projet de loi de finances pour 2014, progresser en moyenne de 4 %. Son montant a donc été estimé, prudemment, à 2 100 000 € (chiffre 2013 : 2 028 000 €).

Quant à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP, troisième composante de la DGF), elle est inscrite à hauteur de 290 000 €, soit une augmentation de 28 000 € par rapport à 2013 (+42 000 € entre 2012 et 2013).

La baisse des dotations de compensation des exonérations fiscales de taxe d'habitation et de taxes foncières devrait être moins forte qu'en 2013 mais représente tout de même une perte de recettes pour la ville estimée à 55 000 € (-5,8%).

Le désengagement de la Caisse d'Allocations Familiales se poursuit. Le montant de sa dotation au titre du Contrat Enfance Jeunesse ne sera plus que de 830 000 € (-70 000 € par rapport à 2013), alors qu'il était d'environ 1 300 000 € en 2008.

Les écarts entre les estimations intégrées au budget primitif et les montants notifiés seront ajustés lors d'une décision modificative.

Les autres recettes de fonctionnement ne connaissent pas de changements significatifs.

⁽¹⁾ Ce montant ne tient pas compte du transfert de la compensation de la part salaire de l'ex TP à la communauté de communes dans le cadre de la FPU pour 3,019 millions d'euros.

2/ Les dépenses de fonctionnement

	BP 2012	BP 2013	BP 2014
022 dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00
011 charges à caractère général	9 200 684,33	9 231 184,83	8 908 594,00
012 charges de personnel	17 100 000,00	17 030 000,00	14 800 000,00
65 subventions et participations	4 069 110,00	4 220 734,00	4 268 164,00
66 charges financières	1 590 100,00	1 630 000,00	1 525 000,00
67 charges exceptionnelles	923 220,00	883 905,00	1 777 740,00
68 dotations aux amortissements	13 000,00	53 000,00	50 000,00
014 atténuations de recettes	63 706,00	68 000,00	18 000,00
total dépenses réelles	32 979 820,33	33 136 823,83	31 367 498,00
dépenses d'ordre	1 018 522,00	1 167 112,00	1 167 896,00
total dépenses de fonctionnement	33 998 342,33	34 303 935,83	32 535 394,00

2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général affiche une baisse de 322 590 € due pour l'essentiel à la poursuite de la politique de réduction des coûts de fonctionnement des structures et services engagée depuis plusieurs années, ainsi qu'à la mise en place d'une mutualisation des moyens dans le cadre de la future intercommunalité.

Toutefois, certaines dépenses liées à des indices de révisions ou des augmentations décidées par le législateur non encore connus à la date du vote du Budget Primitif, pourront faire l'objet d'un abondement lors d'une décision modificative en cours d'exercice.

2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

La fermeture de la piscine actuelle, liée à l'ouverture du centre aqualudique Aqua Nova America, permet de réaliser une économie de 530 000 € sur la masse salariale.

Le montant des charges de personnel transférées à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier s'élève à environ 200 000 € (2 agents de la déchetterie, 2 ambassadrices du tri, 3 agents de l'Office du Tourisme et 1 agent du Relais Assistantes Maternelles).

Compte-tenu des incertitudes qui pèsent sur les autres transferts de compétences à la Communauté de Communes – équipements sportifs (POJC, Parc des Sports) et culturels (CEMOD, médiathèque Victor Hugo, musée Pierre Noël) – dont les charges de personnels représentent environ 1,5 millions d'euros, il a été décidé de n'inscrire les crédits correspondant qu'en décision modificative après la reprise des résultats de l'exercice 2013, celui-ci étant estimé après onze mois d'exploitation à 1,4 millions d'euros.

A périmètre constant, les charges de personnel seraient en stabilité par rapport à l'exercice précédent démontrant une nouvelle fois l'efficacité de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences mise en œuvre depuis 4 ans.

2.3/ autres chapitres

Le chapitre 65 – subventions et participations – est en augmentation de +1,12%, liée en partie à la subvention à la Caisse de Ecoles qui devra supporter le coût de la réforme des rythmes scolaires.

Compte-tenu des assignations en cours et de la possibilité d'obtenir l'annulation des taux conventionnels, voire l'application du taux de l'intérêt légal, le montant des crédits inscrits au chapitre 66 – charges financières – est calculé par rapport aux taux fixes appliqués durant la première phase des contrats structurés.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les participations versées aux budgets annexes. Il traduit, en partie, le financement du centre aqualudique Aqua Nova America au budget des Bâtiments Industriels et Commerciaux, entièrement gagé par des économies de fonctionnement réalisées par l'ensemble des services.

Le chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions – est abondé cette année, outre la provision habituelle et réglementaire pour garanties d'emprunts, d'une provision de 37 000 € pour risque dans le cadre de l'action en justice menée par les écoles privées déodatienne contre la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

	BP 2012 hors restes à réaliser	BP 2013 hors restes à réaliser	BP 2014
001 solde d'investissement reporté		975 395,91	
10 dotations, fonds divers et réserves	4 787 224,48	1 118 000,00	1 090 000,00
13 subventions d'équipement	4 313 251,00	530 900,00	562 380,00
16 emprunts et dettes assimilées	700 000,00	-	-
27 autres immobilisations financières	2 698 900,00	37 500,00	187 500,00
024 cessions	2 070 000,00	1 168 400,00	2 050 000,00
total recettes réelles	14 569 375,48	3 830 195,91	3 889 880,00
recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement)	1 405 748,00	1 765 074,00	1 299 746,00
total recettes d'investissement	15 975 123,48	5 595 269,91	5 189 626,00

Le Fonds de Compensation de la TVA est inscrit à hauteur de 850 000 €. Il devrait faire l'objet d'un abondement par décision modificative en fonction du montant définitif des dépenses d'investissement réalisées en 2013.

Les crédits inscrits au chapitre 13 – subventions – intègrent la Dotation de Développement Urbain (DDU) dont le montant prévisionnel est de 370 000 €, diverses subventions liées aux travaux de voirie et de bâtiments, ainsi que le produit des amendes de police.

Au chapitre 27 – autres immobilisations financières – figure le versement du dernier acompte de la cession de l'ex stade Emile Jean-Pierre à la SA Immo Di Florio, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2008.

L'ensemble de ces recettes, auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 1 675 621 €, permettront de réaliser les investissements prévus au budget primitif 2014 sans nouvel emprunt.

Le remboursement en capital prévu s'élevant à la somme – considérable – de 2 400 000 €, le désendettement net réalisé en 2014 sera, comme en 2013, de 2 400 000 €.

2/ Les dépenses d'investissement

	BP 2012 hors restes à réaliser	BP 2013 hors restes à réaliser	BP 2014
001 solde d'investissement reporté	1 913 780,76		
10 dotations et subventions	95 320,00	95 000,00	20 000,00
13 subventions d'équipement	2 661 000,00	10 000,00	10 000,00
16 remboursement capital des emprunts	185 050,00	2 406 000,00	2 400 000,00
20 immobilisations incorporelles	3 000 000,00	292 277,00	97 000,00
21 immobilisations corporelles	3 586 456,00	4 776 512,89	3 849 382,00
23 travaux en cours	5 869 000,00		
26 participations et créances rattachées	10 100,00	50 000,00	
total dépenses réelles	17 320 706,76	7 629 789,89	6 376 382,00
dépenses d'ordre	678 656,00	951 901,00	488 865,00
total dépenses d'investissement	17 999 362,76	8 581 690,89	6 865 247,00

Après l'achèvement des grands projets structurants dans tous les domaines d'activités (économique, culturel, sportif, social) qu'ont été la Pépinière d'entreprises, l'Espace Georges Sadoul, la NEF, Aqua Nova America ou la maison de retraite, il reste maintenant à entretenir l'ensemble des équipements mis à disposition des déodatiens. Cela se traduira en 2014 par (liste non exhaustive) :

Moyens et équipements

- Renouvellement du parc informatique par des ordinateurs basse consommation : 50 000 €
- Nacelle grande hauteur : 150 000 €
- Véhicules et matériel technique pour le CTM : 165 000 €
- Tracteur entretien terrains de sports : 20 000 €
- Classes mobiles et TBI : 36 800 €
- Minibus 21 places : 30 000 €
- Système de vidéoprotection mobile : 50 000 €
- Instruments de musique : 22 100 €

Bâtiments

- Menuiseries école Vincent Auriol (2^{ème} tranche) : 150 000 € (subvention DDU)
- Peinture intérieur école Paul Elbel : 32 000 €
- Peinture façades école Jacques Prévert (2^{ème} tranche) : 20 000 €
- Menuiseries extérieures école Claire Goll : 30 000 € (subvention DDU)
- Sanitaires école Ferdinand Brunot : 15 000 €
- Isolation extérieure KAFE-MPES : 180 000 €
- Toiture tennis couverts avec panneaux photovoltaïques : 250 000 €
- Transfert du CEPAGRAP à l'Espace Robert Marchal : 300 000 € (subvention DDU)
- Aménagement musée Pierre Noël : 175 000 €

Voies et réseaux

- Rue du 12^{ème} d'Artillerie : 300 000 €
- Voirie (marché à bons de commande) : 200 000 €
- Rue Folmar : 80 000 €
- Rue Erckmann Chatrian : 60 000 €
- Platelage bois pont de la République : 40 000 €
- Garde-corps de la Meurthe (2^{ème} tranche) : 70 000 €
- Eclairage public (CREM) : 150 000 €
- Arrosage intégré du golf : 30 000 €
- Aménagement des cimetières : 16 300 €

Développement Durable

- Agenda 21 : 25 000 €
- Borne de recharge des véhicules électriques : 6 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

La gestion et le traitement des déchets ménagers ainsi que l'Office Déodatien du Tourisme sont intégralement transférés à la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe dès le 1^{er} janvier 2014. Les budgets annexes des OM et de l'ODT seront donc clôturés au terme de l'exercice 2013 et ne figurent plus au Budget primitif 2014.

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après la baisse du prix de l'eau et de l'assainissement collectif constatée en 2013, le budget 2014 sera consacré à l'entretien des réseaux. A noter, la rénovation de la cinquième et dernière station de neutralisation (les trois fauteuils).

LE BUDGET DE LA REGIE DE SPECTACLES

La NEF, dont l'ouverture fut un événement majeur de l'année 2013, verra son activité monter en puissance courant 2014. Le regroupement avec l'Espace Georges Sadoul au sein du conventionnement Scène+ permettra d'obtenir des financements extérieurs (DRAC, CRL, CG) plus importants. Leurs montants n'étant pas encore connus à la date du vote du budget primitif, ils feront l'objet d'une inscription en décision modificative.

LE BUDGET DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La participation au financement du centre aqualudique AquaNova America de la Communauté de Communes est enregistrée dans ce budget à hauteur de 496 000 €, représentant la part de l'activité dédiée au service public (18%).

Les coûts liés au fonctionnement de la Pépinière d'entreprises inscrits jusqu'ici dans ce budget seront intégralement pris en charge par l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014.

LES AUTRES BUDGETS ANNEXES (forêts, assainissement non collectif et parking du marché) ne connaissent pas d'évolution significative. A noter que l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) touche à sa fin. Ce budget devrait être clôturé fin 2014.